



FORMATION

« Élus, forêt, bois : l'essentiel pour agir »

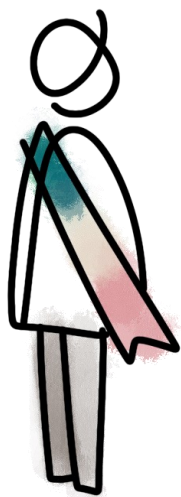
Athesans-Etroitefontaine, le 23 septembre 2026

Rendez-vous

9 rue de l'église

Salle Jean Bosco (stationnement près
de la salle ou sur la place des écoles)

70110 Athesans-Etroitefontaine



En Bourgogne-Franche-Comté, près de 3 000 communes sont propriétaires de forêt. Les élus du conseil municipal jouent un **rôle important** dans la gestion de ce patrimoine. Le mois de mars 2026 a vu le renouvellement de toutes les équipes municipales.

A l'occasion de ce début de mandat, cette formation généraliste vous permettra d'identifier les leviers d'action dont vous disposez pour la gestion de votre forêt communale et pour la valorisation de cette ressource dans les politiques de développement économique et de transition écologique.

Vous disposerez ainsi des connaissances de base pour faire de cette ressource un élément clé de votre mandat municipal.

Objectifs pédagogiques

- > Prendre en compte tous les enjeux forestiers dans les décisions relatives à la forêt communale ;
- > Prendre en compte l'environnement technique, législatif et politique dans les décisions relatives à la forêt communale ;
- > Faire de la forêt et de la filière bois un atout du territoire en agissant dans toutes dimensions du rôle de l' élu forestier ;
- > Mobiliser les partenaires qui peuvent faciliter les prises de décision des élus.

Prérequis Public

Aucune connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès des Communes forestières.

Formateur

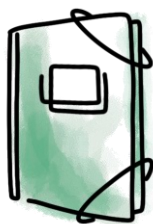
Mikaël POISSONNET

(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

Le programme

- 9h à 12h **Accueil des participants et présentation en salle à Athesans-Etroitefontaine (salle Jean BOSCO)**
Prévoir tout équipement utile ou obligatoire (masque, stylo...)
- 12h à 14h **Repas** pris en commun dans un restaurant du secteur
- 14h à 17h **Visite apprenante en forêt** afin d'illustrer, par des exemples concrets les principales décisions que les élus des communes forestières sont amenés à prendre et leurs conséquences sur la forêt.
Prévoir vêtements et chaussures adaptés
- 17h Clôture de la formation

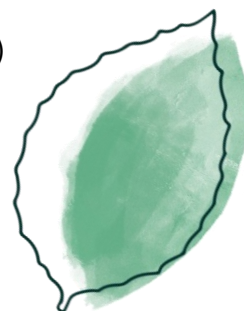
Les moyens pédagogiques



Matinée théorique alternant phases d'apports de connaissance et phases participatives.

- > Richesse et enjeux liées à la forêt et au bois ;
- > La forêt communale s'inscrit dans un contexte (technique, législatif, politique...)
- > Les élus, acteurs à part entière de la filière forêt-bois ;
- > Des partenaires compétents pour accompagner les volontés des élus.

Après-midi de mise en pratique par une visite apprenante en forêt.



Les intervenants

- > **Patrice COLINET** : Président de Communes forestières Haute-Saône ou son représentant
- > **Mikaël POISSONNET** : Formateur de Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- > **Nicolas DERICBOURG** : ONF - Directeur de l'Agence Nord Franche-Comté ou son représentant
- > **Christophe BOLCHERT** : ONF - Responsable UT de Saulnot ou son représentant

Évaluation Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à son terme.

Résultat de la formation Un certificat de réalisation pourra être remis sur demande.

Délai d'accès

Inscription avant le 16/09/2026

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)

ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous

Tarif formation gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Seul le repas fera l'objet d'une participation financière (ou repas tiré du sac)

- **18 € / participant (chèque ou mandat - Espèces non acceptées)**

Règlement par chèque à l'ordre de Communes forestières Haute-Saône lors de l'inscription ou par mandat administratif (facturation après la formation).

Handicap Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.



FORMATION

« Élus, forêt, bois : l'essentiel pour agir »
Athesans-Etroitefontaine, le 23 septembre 2026

Commune de _____

Nom du (de la) participant(e) _____

- ☐ Maire
- ☐ Adjoint(e)
- ☐ Conseiller(ère) municipal(e)
- ☐ Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) _____

- ☐ Maire
- ☐ Adjoint(e)
- ☐ Conseiller(ère) municipal(e)
- ☐ Autre (remplir le mandat ci-dessous)

> Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation des covoiturages : ☐ oui ☐ non

Si oui, numéro de téléphone : _____
et / ou email : _____

Mandat Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant.

Je soussigné _____

maire de la commune de _____

mandate M./Mme _____

pour participer à cette formation.

Signature du maire

Participation

- > à la partie en salle ☐ oui ☐ non
- > au repas ☐ oui ☐ non
- 18 € / participant (chèque ou mandat - Espèces non acceptées)
- > à la visite de terrain ☐ oui ☐ non